

AVIS DE COURSE

59^{ème} 24 HEURES DE THAU

SAMEDI 1 ET DIMANCHE 2 Juin 2024

MEZE, ETANG DE THAU

ORGANISATEURS :

SOCIETE NAUTIQUE DU BASSIN DE THAU (SNBT)

AVEC LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV34), Les Voiles Marseillanaises (LVM),
Yacht Club de Mèze (YCM), Bouzigues Toutes Voiles Dehors (BTVD), Association
Sportive de Balaruc les Bains (ASBB), Société Nautique de Sète (SNS).

Avec les soutiens de : La Ville de Mèze, Sète Agglopôle Méditerranée, Le Département
de l'Hérault, Hérault-Sport, La Ligue de voile Occitanie, Le Crédit Maritime
Méditerranée.

Régate Grade 4

ASBB
VOILE



CD Voile 34

Sport
Hérault



Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, concurrentes, accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention « DP » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention « NP » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.

1.2. Les règlements fédéraux.

1.3. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 entre l'heure légale de coucher du soleil le 1^{er} juin et l'heure légale de lever du soleil le 2 juin. Les heures légales de coucher et lever du soleil seront précisées aux IC.

1.4. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.

1.5. Le Règlement du Championnat Occitanie Habitables DUO 2024.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenu d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. **Admissibilité** : la régata est ouverte aux bateaux de la jauge OSIRIS HABITABLE d'une longueur minimale de 5,50m. Chaque bateau doit posséder un contrat de jauge OSIRIS valide pendant toute l'épreuve. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur Le nombre de bateaux est limité à 100.

3.1.1. **En équipage** (3 et +) : tous les voiliers en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B – C – D – R - L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de

navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

3.1.2. En DUO (2 max) : tous les voiliers en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B – C – D – R - L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

3.2. Inscriptions : afin de gérer au mieux le nombre de balises-trackers, l'accueil et l'organisation des réceptions, les bateaux admissibles peuvent se préinscrire gratuitement dès le 1^{er} mai 2024, via les sites de la SNBT ou du CDV34. Cette intention de participer aux 24 HEURES 2024 devra obligatoirement être confirmée par paiement des frais d'inscription via « HELLOASSO ».

Pour cela, suivre les liens "PREINSCRIPTION 24 HEURES" et / ou "INSCRIPTION FERME 24 HEURES" sur les sites : <https://snbt.fr/> ou <https://www.comite-voile34.fr/voile34/>

Délai de rigueur : le 27 mai minuit, l'inscription en ligne des bateaux sera fermée.

Après cette date, seuls des cas exceptionnels en fonction des balises encore disponibles, des ajustements d'équipage ou d'accompagnants seront possibles jusqu'au samedi matin avant le briefing.

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder au moment de leur inscription :

3.3.1. leur licence Club FFVoile portant la mention "COMPETITION" valide pour 2024, ou leur licence 2024 Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ou d'une licence temporaire valide pour ces 2 jours accompagnée du même certificat médical.

3.3.2. Une autorisation parentale pour les mineurs.

3.3.3. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.3.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER :

Les droits requis sont les suivants pour toutes les classes : inscription et participation (obligatoire) au repas du dimanche midi = 60 € par bateau + 15 € par équipier prévu soit un minimum de 90€ (la navigation solo étant interdite). Une caution (par chèque) est demandée à chaque skipper pour la balise de tracking = 200€ / bateau, caution restituée lors du retour de la balise en fin de régates, (chèque non encaissé).

5. PROGRAMME

5.1. Inscription voilier et équipiers par internet en suivant les liens sur les sites du CDV34 (<https://www.comite-voile34.fr/voile34/>) ou de la SNBT (<https://snbt.fr/>) avant le 27 mai 2024 minuit.

Permanence : vendredi 31 mai 2024 de 9h00 à 18h00 et Samedi 1 juin de 8h00 à 10h00

5.2. Jauge et contrôles :

Aucune mesure de certification des voiles ne sera organisée les jours des confirmations

des inscriptions. Des contrôles aléatoires, avant, pendant ou après l'épreuve pourront avoir lieu.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 1 juin 2024 Course 1.	12 h Départ devant Mèze (Côtier devant les villes et villages de l'Etang de Thau). Course à durée fixe prévue jusqu'à 18h.	Toutes
Samedi 1 juin 2024 : Course 2.	Autour de 19 H Départ devant Mèze (régate de nuit). Course à durée fixe prévue jusqu'à 9H00 le Dimanche.	Toutes
Dimanche 2 juin 2024 : Courses 3 et +.	A partir de 10 h (départ devant Mèze pour parcours type triangle). Au choix du Comité selon conditions de course.	Toutes

Ces horaires sont indicatifs et sous l'autorité du Comité de Course.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées au local SNBT
- Téléchargeables sur les sites internet du CDV34 et de la SNBT
- Remises à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de types côtiers ou techniques et définis sur les Instructions de Course ainsi que l'emplacement de la zone de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique sauf quand la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) remplace les RCV du chapitre 2.

9. CLASSEMENT

9.1. Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2. *Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps / distance avec application du CVL pour toutes les courses.*

Le calcul des points sera le système à minima.

Il n'y aura aucun retrait.

9.3. *Le Coefficient appliqué course 1 sera 2, le coefficient course 2 sera 3, le coefficient course 3 sera 1*

10. PLACES AU PORT

10.1. Des places gratuites seront disponibles à Mèze. Pendre contact avec la capitainerie de Mèze au 04.67.43.58.94. Le dimanche après-midi les bateaux seront accueillis dans la partie réservée du port (après la zone de grutage).

10.2. Pour les bateaux venant de l'extérieur du Bassin de Thau, un accueil est organisé le vendredi 31 mai après-midi à Sète par la SNS. Les bateaux pourront y compléter leur inscription, récupérer leur balise de pointage et les documents de course puis y passer la nuit pour attendre l'ouverture des ponts du samedi matin. Appel VHF canal 72 ou Tel SNS

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP, NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP, NP]

Tous les bateaux devront être équipés d'une VHF et rester en veille toute la durée de la régata.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués selon les choix de l'organisation. Ils seront remis lors de la cérémonie de proclamation des résultats après le repas des équipages prévu à 13 h le dimanche 2 juin 2024

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

16.

La Société Nautique du Bassin de Thau : Quai Baptiste GUITARD – Maison de la mer – 34140 MEZE, courriel : contact@snbt.fr Tel : 04 30 17 15 58 (ou 06 08 27 44 51 = Michel GARCIA président SNBT).

Le CDV34, courriel : comite.voile.34@gmail.com Tel : 06 70 93 79 36 = J-Paul JACQUES président CDV34.

17. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement, l'autorité organisatrice, la fédération de voile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et de de ses invités pendant la période de la compétition intitulée "24 heures de Thau", à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.